

ÊTRES IMAGINAIRES ET DICTIONNAIRES DE LANGUE

LA POLYPHONIE DANS LES DÉFINITIONS DE DICTIONNAIRES

Danielle COLTIER
Université du Mans
Patrick DENDALE
Université d'Anvers

1. OBJECTIFS ET CORPUS

Après avoir pris connaissance des théories de la polyphonie linguistique (Dendale et Coltier, 2005 et 2006 ; Dendale 2006 et 2007), nous nous proposons de mener ici une analyse de la polyphonie dans un type particulier de discours : les définitions lexicographiques d'un dictionnaire de langue moderne (le TLFi). Ce travail est donc une mise en pratique empirique. Il n'est théorique que dans la mesure où il recourt aux outils mis en place par les théories de la polyphonie.

Le choix du corpus est lié à un travail en séminaire de master sur les marques linguistiques de la subjectivité dans le discours lexicographique : les questions de polyphonie et de prise en charge y sont centrales.

Le corpus se compose, thématiquement, de définitions de noms d'êtres imaginaires ou surnaturels, c'est-à-dire d'êtres dont l'existence dans le réel¹ est niée ou sujette à discussion (ils appartiennent à la

1 Par « réel » nous entendons *ce qui existe objectivement*, c'est-à-dire en dehors du langage, et admettons que ce réel n'est rien d'autre qu'une construction, « que ce que nous croyons être le monde réel », cette croyance étant intersubjectivement partagée (Cf. Kleiber, 1999).

mythologie, au folklore, aux religions). Morphologiquement, ont été retenus des noms simples (ex. *korrigan*) ou composés (ex. *la bête de l'Apocalypse*).

Les définitions viennent de trois types de requêtes automatiques (« assistées ») effectuées sur le TLFi². Ont été retenues les entrées ou sous-entrées de *substantifs* dont la définition contient un des adjectifs ou un des substantifs énumérés en (1) a. et b. ou une des suites de mots constituées des éléments sous(2) :

- (1) a. chimérique, fabuleux, fantastique, *féérique³, imaginaire, *irréel, légendaire, *merveilleux, mystérieux, mythique, *spirituel, surnaturel, *utopique ;
b. démon, divinité, esprit, fée, génie, monstre, mythologie, myth.
- (2) {selon dans d'après} + {une la les des certaines} + {tradition traditions légende légendes superstition superstitions religion religions relig. croyance croyances}

Ces requêtes ont fourni un corpus de définitions de plus de 330 mots.

2. L'ARTICLE DE DICTIONNAIRE COMME SUITE D'ASSERTIONS

Regardons quelques-unes des définitions⁴ qu'a fournies notre corpus :

(3)

ACÉPHALE, adj. et subst.
Emploi subst., masc. plur., MYTH. ANC. Nom d'un peuple situé, selon Hérodote, dans la partie occidentale de la Libye

Hippanthrope⁵, subst. masc.,
myth. gréco-romaine. Synon. de centaure

FADE : subst. fém.
Région. Fée

CENTAURE, subst. masc.
MYTH. Être mythologique, ayant le torse, la figure, les bras d'un homme et la croupe d'un cheval

2 Merci à C. Féron pour son aide dans la formulation des requêtes.

3 Les mots avec astérisque sont restés sans résultats.

4 Seule la définition de la signification nous intéresse ici. Aussi le contenu des articles du TLFi a-t-il été réduit au strict minimum dans les exemples qui suivent.

5 Les vedettes en minuscules sont des sous-entrées ; celles en majuscules des entrées pleines.

On y reconnaît tout d'abord les principaux types de définitions lexicographiques recensés dans la littérature⁶ : métalinguistiques (*ACÉPHALE*, *hippanthrope*), synonymiques (*FADE*, *hippanthrope*) et hypéronymiques (*CENTAURE*). C'est au dernier type que nous nous intéresserons dans ce qui suit.

On sait qu'un article de dictionnaire de langue se présente en général comme une suite de phrases (la plupart elliptiques). Ainsi l'extrait de l'article *CENTAURE* contient les phrases suivantes :

- (4) *Centaure* est un substantif
Centaure est un mot masculin
Centaure est un mot appartenant au domaine de la mythologie
Centaure a pour signification « ... ».

Ces quatre phrases sont des *assertions* « métalinguistiques ». Elles prédisent des propriétés linguistiques *langagières* à propos du mot en mention et sont au présent (présent reconstitué) ? les énoncés de l'article étant elliptiques.

Il y a de d'un autre côté, dans de nombreuses définitions hypéronymiques, ce que nous appellerons, par économie, des *assertions* « référentielles », entendant par là « des assertions décrivant une réalité extralinguistique ». Elles apparaissent dans la partie « spécifique » de la définition. Pour *CENTAURE* c'est : « *Un centaure a le torse, la figure, les bras d'un homme et la croupe d'un cheval* », qui donne une *description* de l'être auquel réfère le mot en entrée. La partie proprement définitoire se présente donc à la fois comme définition de la *signification* de l'entrée (« a pour signification ») et comme *description* (« référentielle ») de son référent. Cette description informe sur l'apparence physique de l'être décrit, son caractère, son rôle, ses habitudes (action(s), activité(s), ...), les événements historiques ou anecdotiques dont il est agent ou patient (voir les exemples sous(5)) :

(5)

TROLL, subst. masc.
MYTH. SCAND. Être malveillant, nain ou géant, revêtant une forme laide tenant à la fois de l'homme et de l'animal avec un gros nez, et habitant des cavernes dans les montagnes ou les forêts

MÉNADE, subst. fém.
MYTH. GR. Nymphé champêtre qui participait aux célébrations des fêtes de Bacchus

6 Voir par exemple Gaudin et Guespin (2000 : 140 e.s.), Martin (1983 : 54-60).

C'est ce type de définitions-descriptions qui nous retiendra.

Si assertions *métalinguistiques* et assertions *référentielles* ne se distinguent pas *formellement* – sinon que les secondes ne sont pas toutes au présent – elles se distinguent en ce qui concerne leur *évaluation en termes de vrai/faux*.

Toute *assertion métalinguistique* est évaluable en termes de vérité par rapport à un des domaines du monde réel, la langue dont traite le TLFi (XIX^e et XX^e siècles). Ainsi « *Centaure* est un mot appartenant au domaine de la mythologie », « *Hippocampe* est synonyme de *centaure* » sont vrais dans la langue des XIX^e et XX^e siècles.

Les *assertions référentielles*, qui, dans la partie spécifieur de la définition, décrivent un être qui n'a pas d'existence dans le monde réel actuel ni dans un état passé du monde réel, mais uniquement dans un monde créé par l'imagination de certains humains, délivrent des informations évaluables relativement au monde imaginaire.

Reste l'assertion concernant la partie « hyperonyme » de la définition, qui *classe* le référent désigné par l'entrée (« Le centaure est un *être mythologique* » ou « L'hippocampe est un *animal fabuleux* »). Elle est à la fois métalinguistique et référentielle. Métalinguistique parce que le mot est situé dans le champ sémantique désigné par l'hyperonyme et est donc VRAIE pour la langue et pour le lexicographe au moment où il rédige son article. Référentielle parce que l'hyperonyme, en *classant* le référent, le *décrit* aussi dans un certain sens ; la description est vraie pour un énonciateur, en même temps qu'est vraie pour cet énonciateur l'existence du référent. En revanche, si la description est vraie pour le lexicographe, l'existence de l'être ne l'est pas.

Cette relativité des assertions à un monde imaginaire est un facteur de polyphonie, comme nous le verrons.

3. POLYPHONIE : RAPPELS THÉORIQUES

Ducrot (1984) définit la polyphonie comme la présence de *plusieurs voix* dans un même énoncé et distingue deux réalisations de la polyphonie. Toutes deux mettent en jeu l'entité *locuteur*, c'est-à-dire a) un être de discours, b) « auteur de paroles » (1984 : 195), c) qui organise l'énoncé, d) qui a deux avatars, L et λ (1984 : 199) mais qui, e) n'est pas toujours « exhibé » (1984 : 195).

La première réalisation de la polyphonie, dite « double énonciation » ne met en jeu que l'entité *locuteur* (1984 : 195). Elle se définit par la *présence dans* l'énoncé d'un second *locuteur*, autre que L, présence marquée par un élément de première personne⁷ ne référant pas au L de l'énoncé (vu comme λ ou comme L). Les cas de figure énumérés par Ducrot sont le rapport en style direct, l'écho imitatif, le discours imaginaire.

La seconde réalisation de la polyphonie met en jeu l'entité *énonciateur*⁸ auquel « on n'attribue aucune parole, au sens matériel du terme » (1984 : 205). Elle se rencontre dans les actes de moquerie, de concession, de présupposition, *etc.* (1984 : 231). Elle peut être marquée linguistiquement mais ne l'est pas *nécessairement* et se détecte alors quand il y a contradiction entre d'une part ce que dit et admet L selon l'énoncé et d'autre part – suivant les cas – ses opinions, ses croyances, ses savoirs, autant de caractéristiques *construites par l'énonciation*. C'est le cas du *Ah, je suis un imbécile ; eh bien, attends un peu!* (1984 : 191) et de l'ironie. Est dit polyphonique, un énoncé qui recèle, aux yeux de l'analyste (et de l'interprétant), une incohérence.

Il y aurait donc, d'après Ducrot (1984), *polyphonie* quand dans un même énoncé sont repérables différentes voix qui sont autant de responsables de p_{dv} et *double énonciation* quand un second *locuteur* est *marqué*. Or, la notion aurait été parfois mal comprise. Ducrot et Carel (2006 : 216) craignent qu'elle ne soit « défigur[ée] », et Anscombe (2006), autre promoteur de la notion, qu'elle ne soit confondue avec le discours rapporté (DR).

Si polyphonie et DR sont distincts, ils ont des liens (*cf.* la double énonciation). Des clarifications sont donc nécessaires, le rapport entre polyphonie et DR *indirect*, en particulier, n'étant pas clair dans Ducrot (1984).

Des suggestions d'Anscombe (2006) permettent et de clarifier ces rapports et d'analyser plus précisément les énoncés polyphoniques.

Anscombe juge important de distinguer les types d'êtres discursifs (*locuteur*, *énonciateur*) ; il s'emploie à préciser la notion de

7 Chez Ducrot (1984 : 195), les énoncés sans marque de première personne « n'assignent [...] à aucun *locuteur* la responsabilité de leur énonciation. »

8 Chez Ducrot, le terme d'énonciateur désigne régulièrement un *point de vue* (p_{dv}), secondairement un être (plus ou moins déterminé) en tant qu'il soutient ce point de vue.

ON-« locuteur », la dénomination *ON*-locuteur actuelle étant selon lui « [...] particulièrement inadéquate » (p. 369).

Cela le conduit à partir des trois exemples suivants :

(DD) *Max m'a dit : Je soutiens ma thèse demain*

(DIL) *J'ai parlé avec Max, il fait toujours les mêmes promesses. « On va faire ci, on va faire ça, et je connais Untel au gouvernement, etc. »*

(DL⁹) *Tout le monde le dit, Max est un m'as-tu-vu ?* (p. 360)

à proposer trois distinctions.

Premièrement, une distinction entre énonciation *effective* et énonciation *virtuelle* (ou *fictive*). Dans le DD, il y a énonciation *effective*. Non dans la DL, où « personne ne dit réellement *M'as-tu-vu ?* », qui « reste [...] à l'état *d'énonciation virtuelle* » et dans laquelle « [t]out se passe comme si on avait énoncé ou on pouvait énoncer *E* ». (p. 360)

Deuxièmement, une distinction entre *locuteur* et *énonciateur*. *Locuteur* serait à réserver pour les cas où des marques linguistiques « attestent [...] de la matérialité d'un discours » ; c'est le cas dans le DD et le DIL, le second « implique nécessairement que Max a dit quelque chose [...] » et « [...] atteste [...] la matérialité d'un discours ». Dans ce cadre, les *ON-locuteurs* – locuteurs indéterminés – seront « auteurs d'énonciations *présentées* comme *effectives* » (p. 360), les « *ON-énonciateurs*, auteurs d'énonciations *fictives* » [...] responsables de simples points de vue [...] » (p. 350).

Troisièmement, une distinction entre plusieurs types de *ON*-locuteurs (alors que *ON*-locuteur est souvent employé dans la littérature pour désigner un *ON* référant à la seule « opinion publique » (p. 355), cf. Berrendonner, 1981).

4. ANALYSE DU CORPUS

4.1. Formes de polyphonie dans le corpus

La polyphonie de *double énonciation* est rare dans le corpus. Absente des définitions-descriptions, elle n'apparaît qu'au niveau de l'*article dans sa globalité*, notamment dans les citations (cf. (6)) :

9 DIL : il nous semble que ce n'est pas un discours indirect libre ici. DL abrège « délocutivité ».

(6)

<p>SATAN, subst. masc. B. [P. réf. au prince des démons, à l'esprit du Mal nommé Satan] 1. [P. réf. à cet être surnaturel] a) Démon, diable. <i>Je repousse de toute ma raison cet épouvantail insensé de peines éternelles, d'enfers pleins de flammes, de diables encornés et de Satans maudits à toujours</i> (DU CAMP, <i>Mém. suic.</i>, 1853, p. 236)</p>

La seconde forme de polyphonie (désormais *polyphonie 2*), de façon générale « beaucoup plus fréquente » (Ducrot, 1984 : 203), est, elle, très présente dans le corpus, tant au niveau des articles dans leur globalité que dans la définition-description proprement dite. Nous en verrons des exemples plus loin.

4.2. Indices de polyphonie dans le corpus : cohérence, médiation, prise en charge

Dans le monde réel, un lexicographe-rédacteur construit la description des êtres imaginaires à partir de diverses *sources d'informations* : descriptions langagières (*i.e.* verbalisées dans des discours) ou iconographiques (peintures figuratives, tableaux, ...) et selon divers *modes* d'élaboration du contenu propositionnel. De ce fait, dans les définitions hypéronymiques contenant une description du référent du mot défini, la description est analysable en termes « médiatifs » : les contenus touchant aux aspects physiques, aux capacités, *etc.* de ces référents – peuvent en effet avoir été *empruntés* à des descriptions verbales ou iconiques ou avoir été *inférés* à partir d'elles. Deux cas se présentent.

Certaines définitions omettent à la fois les sources concrètes d'informations et le mode d'élaboration et/ou d'accès aux contenus. C'est le cas par exemple en (7) :

(7)

<p>PSYCHAGOGUE, adj. et subst. masc. [...] (Divinité, personnage mythologique) qui conduit les âmes des morts dans l'autre monde</p>

La description de l'être imaginaire conduit alors à une interprétation dans laquelle le locuteur se présente – dans la relative – comme s'il avait observé lui-même (en tant qu'être du monde λ) le référent et/ou ses activités. Les contenus descriptifs sont d'abord interprétés comme ayant pour source l'expérience perceptuelle propre du L.

Mais ces contenus doivent être évalués en termes de prise en charge¹⁰ : ils sont (jugés) vrais par un locuteur λ dans un monde fictif, auquel appartient, selon l'énoncé, ce λ . Dans ce monde, λ , témoin direct, est l'asserteur et le garant des contenus que l'expérience perceptuelle lui a permis de construire et qui font partie de son savoir. Mais ce λ ne saurait être assimilé à L, pour des raisons de cohérence. Dans le discours lexicographique, L est rationnel et cohérent, il ne peut donc adhérer à la vérité du contenu de la relative, d'autant qu'il a présenté le psychagogue comme un être mythologique. Il y a deux pdv, deux êtres de discours et donc polyphonie 2, ici sans marque linguistique.

D'autres définitions, au contraire, contiennent des marques de polyphonie 2. C'est le cas, par exemple, dans (8), où le verbe *prétendre*, qui introduit une autre voix, la *marque* :

(8)

<p>HOMUNCULE, HOMONCULE, subst. masc. Être vivant de très petite taille, aux pouvoirs néfastes et surnaturels que les alchimistes du moyen âge prétendaient pouvoir créer</p>
--

Dans le corpus, les marqueurs de cette forme de polyphonie sont des morphèmes lexicaux (verbes, noms) ou grammaticaux (temps verbaux). Sémantiquement, ils délivrent, suivant les cas, des indications de type :

- a- médiatif (ou mode d'accès à une information, une proposition)
- b- épistémico-modal
- c- un panaché de a et b.

5. MARQUEURS DE POLYPHONIE DANS LE CORPUS

5.1. Marqueurs lexicaux verbaux

Nous étudierons quatre morphèmes lexicaux verbaux du corpus introduisant de la polyphonie 2 : *réputé*, *censé*, *supposé* et *représenté*.

10 *Prendre en charge* désigne l'activité de jugement du locuteur lorsqu'il affecte une proposition *p* de la valeur *vraie*, éventuellement en modulant cette valeur (*X est sans doute malade*). *Prendre en charge*, par ailleurs, ne suppose pas que le locuteur soit le créateur de la proposition. (Notre définition est donc différente de celle de Nølke e.a., 2004).

La signification des quatre derniers n'est généralement pas décrite¹¹ en termes polyphoniques. Ils peuvent pourtant être considérés comme des marqueurs de polyphonie 2 en ce qu'ils signalent que L n'a pas été le témoin direct de ce qu'il décrit et que le type de médiation qui les sous-tend est à relier à la polyphonie.

Ces cinq morphèmes ont un point commun : ils ne peuvent servir à la description objective d'une situation ou d'un procès immédiatement accessibles. Par exemple, face à X en train de fumer, on ne peut *décrire* l'activité de X en énonçant *X est réputé / censé / supposé fumer* ou *X est représenté en train de fumer*. Cette impossibilité a deux conséquences du point de vue du *marquage épistémique* (cf. note 9).

- Au niveau *médiatif*, ces cinq morphèmes catégorisent *p* comme une proposition dont le contenu n'a pas pour source l'expérience personnelle du L. Précisément, ils spécifient le *mode d'existence* des faits dénotés par *p* : nous dirons qu'ils dotent la proposition qu'ils commentent du statut de *vue de l'esprit* (VdE)¹².
- Au niveau *modal*, il s'ensuit que les situations décrites par *p* sont données comme appartenant à l'ordre du *possible*. Or, la possibilité de *p* introduit nécessairement un autre pdv que *p*, ce qui fait de ces morphèmes des candidats à être marqueurs de polyphonie.

Par ailleurs, la signification propre de chaque morphème fournit, aux niveaux médiatif et épistémico-modal, des indications supplémentaires spécifiant le *type* de VdE que verbalise *p*.

Les morphèmes *réputé*, *censé*, *supposé*, *représenté* sont des participes passés passifs¹³. Ceci a une incidence sur leur analyse polyphonique. Le participe passé dénote un procès par renvoi au verbe auquel il est associé morphologiquement, verbe existant dans l'état

11 Voir toutefois Féron et Coltier (2009).

12 L'expression est dans Riegel (1996 : 318) et utilisée dans Coltier et Dendale (2004).

13 La catégorisation de *censé* pose problème. Les dictionnaires (et Gross, 1975 : 164) le classent souvent comme un adjectif ; les grammaires (cf. Le Goffic, 1993 ; Wilmet, 2003 ; parmi d'autres), ainsi que l'étude de Gaatone (1998), comme un participe et *censé INF* comme un passif figé.

actuel de la langue (*réputer, représenter, supposer*) ou non (*censer*¹⁴). Le passif implique un agent *sémantique, responsable* du procès. Vu la nature des procès et de ce qu'ils produisent, des VdE, cet agent *sémantique* est forcément un sujet cognitif humain. Il est responsable de l'élaboration de la VdE. En termes de polyphonie, il faudra déterminer l'*identité* de ce responsable et savoir s'il est assimilable à L, et, en cas de réponse négative, si L prend néanmoins *p* en charge.

5.1.1. Réputé

Réputé spécifie la VdE *p* comme une *évaluation*, activité d'*évaluation* dont résulte *p*. Sa signification donne une indication sur le *type de procès* conduisant à l'évaluation : c'est du *dire* (la « réputation » et « être réputé » passent par du discours). Ainsi dans (9) *réputé* se glose, entre autres, par « *que l'on dit / que l'on disait* » :

(9)

CATOBLEPAS, subst. masc.

MYTH. Animal fabuleux des anciens Égyptiens **réputé** très lourd et dont le regard tourné vers le sol passait pour tuer ceux qu'il rencontrait

Vu le lien de *réputé* avec le dire, on peut classer ce mot parmi les marqueurs d'*emprunt* ou de *oui-dire* et donc de polyphonie. Toutefois il ne renvoie pas à une situation d'énonciation particulière. *Réputé* ressortit à la modalisation en discours second (Authier-Revuz, 1992 : 39). En raison de la signification de *réputer* (il ne peut y avoir *réputation* sans *circulation* d'un discours), ce discours est présenté comme un discours *effectivement tenu* : *p* est l'équivalent d'un discours *effectif* et est associable à l'instance polyphonique *locuteur*.

La construction syntaxique de *réputé* ne contraint cependant pas à désigner ce locuteur. Est-ce un locuteur unique ou un ON-locuteur ? *Réputé* s'accommode mal d'un locuteur unique (*?il est réputé lourd par Luc*). Le locuteur est donc une communauté, un ON-locuteur et ce ON-locuteur, seul le cotexte *peut* permettre de l'identifier.

Ainsi dans (9), le SN *des anciens Égyptiens peut*, pour certains interprétants, participer à l'identification de la communauté ON-

14 Les exemples avec *censé INF* sont commentés de façon identique, bien qu'il n'existe pas de verbe *censer* en français contemporain, et qu'il soit donc en principe impossible de dire que *censé INF* implique le procès que dénote *censer* ; mais, si *censer* n'existe pas, le participe renvoie bien à une activité cognitive et à un agent *sémantique* qui ... « cense ».

locuteur comme étant celle des *anciens Égyptiens*, identification toutefois non contrainte linguistiquement.

Qui introduit un *ON*-locuteur peut en faire partie. Linguistiquement, (9) ne dit rien de l'appartenance de L au *ON*-locuteur qui prend en charge le pdv *le catoblépas est lourd*. *Réputé* ne donne pas d'indication épistémico-modale à ce sujet. Des raisons de *cohérence* suppléent toutefois à cette absence, en particulier le fait que le L-lexicographe se donne comme un être rationnel. De ce fait, dans (9), ayant catégorisé le *catoblépas* comme animal *fabuleux*, il ne peut sans contradiction, vu la rationalité dont il est crédité, être considéré comme prenant en charge les énoncés qui, assertant les caractéristiques physiques d'un tel être, en présupposent l'existence. Ce L par contre prend en charge le fait que la *description* donnée du *catoblépas* est bien celle qui est vraie pour le *ON*-locuteur.

Réputé installe de la polyphonie 2. Il signale que L réfère au discours effectif d'un *ON*-locuteur, discours que L emprunte sans le prendre en charge. Tout ce qu'asserte L est que *p* (*Le catoblépas est très lourd*) vient d'un discours autre et est évalué vrai dans le monde *fabuleux* dont parle ce discours (L n'asserte en effet pas que des humains aient pris en charge (cru) *p* hors de ce monde : on sait que les groupes humains ne croient pas nécessairement aux fables qu'ils imaginent.)

5.1.2. *Censé et supposé*

Censé et *supposé* spécifient la VdE comme une *propriété idéale*, *i.e.* non nécessairement actualisée, du référent du sujet logique de *p*. Ces mots eux-mêmes ne disent rien du type de procès qui a produit la VdE, ni de l'identité de l'agent. Le procès n'est identifiable qu'en contexte. En effet, les emplois de ces mots montrent que *p* est interprété comme résultant d'une des deux opérations suivantes.

- Un **jugement**¹⁵. C'est le cas dans leurs emplois performatifs, *cf.* entre autres, dans les textes de loi : *L'héritier qui renonce est censé n'avoir jamais été héritier* (article 805, *Code civil*). Dans cet emploi, la *décision* exprimée par l'énoncé, contemporaine de l'énonciation, est *nécessairement* celle de L. L adhère nécessairement à la VdE parce que c'est lui qui la décrète.

¹⁵ « décision mentale par laquelle le contenu d'une assertion est posé à titre de vérité » (Rey (2006), *s.v.* *jugement*, 4°).

- Une *inférence*¹⁶. Cas illustré par des exemples comme *Inscrit au lycée, j'étais / il était censé étudier*. Il s'agit d'un énoncé spécifique dans lequel *p*, résulte d'une inférence (donc d'une VdE) élaborée ou non par L et à laquelle L adhère ou non. Mais l'association de *INF* au référent du sujet logique est construite sur un stéréotype indépendant de L ([?] *Un étudiant est censé ne pas étudier*).

Censé INF et *supposé INF* ne comportent donc pas de trait médiatif stable et n'indiquent pas eux-mêmes qui est agent, c'est-à-dire, responsable de l'élaboration de *p*. Dans le cas « jugement », c'est L ; dans le cas « inférence » c'est L ou non, sachant qu'alors l'attribution de *INF* au sujet logique repose sur des stéréotypes, donnant donc aussi lieu à de la polyphonie selon Anscombe.

Dans l'interprétation et l'attribution des responsabilités, interviennent la *cohérence* et des questions de *vraisemblance pragmatique*. Voyons *supposé INF* sous (10) (l'analyse est identique pour *censé*).

(10)

INCUBE, subst. masc.

THÉOL. Démon masculin, **supposé** abuser des femmes durant leur sommeil

REVENANT, -ANTE, part. prés., adj. et subst.

Esprit d'un(e) défunt(e) **censé** revenir de l'autre monde pour se manifester aux vivants sous une apparence humaine

Pour des raisons de cohérence relatives d'une part au genre de discours (une définition lexicographique¹⁷ ne *décrète* pas la signification) et d'autre part à la présomption de rationalité de L, on interprète *p* dans ces exemples comme résultant d'une inférence, non d'un jugement (performatif). Vu l'irrationalité de ce que dénote *p* (un être imaginaire commerce avec des êtres réels), *p* n'est pas attribuable sans contradiction à L. La cohérence fait donc attribuer l'élaboration de *p* à un agent cognitif *autre* que L (ce sont d'autres que L qui *supposent*).

D'un autre côté, la vraisemblance pragmatique veut que le résultat de l'activité cognitive d'un autre, une VdE, ne soit accessible qu'indirectement : par du discours, par des comportements de cet autre, manifestant l'existence, dans ses croyances, d'une proposition

16 « Toute opération (intellectuelle) par laquelle on admet une proposition dont la vérité n'est pas connue directement mais en liaison avec d'autres propositions déjà tenues pour vraies » (Lalande (1991), s.v. *inférence*).

17 Contrairement aux définitions conventionnelles.

évaluée VRAIE par cet autre. L a donc dû *emprunter* le contenu de *p* à cet autre.

Mais contrairement à *réputé INF*, *supposé* et *censé INF* ne comportent pas de trait sémantique de *dire* et ne disent rien sur la façon dont L a pu accéder à *p*, *i.e.* au résultat de la supposition (de sujets cognitifs non spécifiés).

Il découle de cette absence de trait de *dire* que dans le corpus, *supposé* et *censé INF* doivent être analysés comme renvoyant à un *énonciateur*, *i.e.* à une entité abstraite, « responsable de simples points de vue », points de vue qui peuvent, mais qui ne doivent pas nécessairement, « se manifester sous forme de phrases effectives ».

Il est peu vraisemblable que le L lexicographe qui décrit la langue s'appuie pour le faire sur la représentation d'un seul être ; on interprète donc que L rend compte d'un pdv admis par une communauté, celle d'un *ON-énonciateur*.

Supposé (et *censé*) *INF* dans (10) présentent des cas de polyphonie 2. Comme avec *réputé*, L prend en charge le fait que la description donnée des êtres imaginaires est bien celle qui est vraie pour un *ON*. La différence est qu'il s'agit cette fois d'un *ON-énonciateur*, non d'un *ON-locuteur*. Ces deux mots ne fournissent pas d'indication sur la façon dont L a eu accès à *p* et la non prise en charge par L se calcule contextuellement.

5.1.3. Représenté

Représenté spécifie la VdE comme une *conception mentale*. En effet, *représenter* signifie qu'un agent rend sensible ou perceptible ce qui ne l'est pas. Le procès dénoté suppose des supports qui rendent sensible la conception : représentations iconographiques (tableaux par exemple) ou discursives (descriptions textuelles). Un exemple :

(11)

LAMIE, subst. fém.

MYTH. Monstre fabuleux **représenté** avec une tête de femme et un corps de serpent, qui passait pour dévorer les hommes et les enfants

La cohérence interdit de voir en L – rationnel – le responsable de la *conception* et impose de le voir comme décrivant le référent à travers une représentation empruntée à autrui ; L ne peut avoir d'expérience perceptuelle *directe*. Ce renvoi à une représentation introduit le pdv d'un autre et donc de la polyphonie.

La sous-détermination médiative de *représenté* (L accède-t-il à une représentation iconographique ou discursive ?) interdit de faire de la source du pdv un *locuteur*. Cette source est donc un *énonciateur*, qui en plus est indéterminé.

Comme il est peu vraisemblable que le L lexicographe décrive la langue à partir d'un pdv original et singulier, l'énonciateur est conçu comme un *ON*-énonciateur.

5.2. Marqueurs lexicaux nominaux

Les *articles* (12)-(15) ci-dessous contiennent tous, placés avant la définition, ou des *indicateurs de domaines*¹⁸, en majuscules (12)-(13), soit des groupes prépositionnels (Gprép) avec *dans* soit *chez*, entre crochets (14) ou non (15) :

(12)

DIOSCURES, subst. masc. plur.
MYTH. GR. Couple d'enfants divins.

(13)

DÉMIURGE, subst. masc.
PHILOS. ANC.
1. [Chez les Platoniciens] Divinité qui donne forme à l'univers (...):
2. [Chez les Gnostiques] Être émanant de l'Être suprême et parfois considéré comme malfaisant.

(14)

DJINN, subst. masc.
[Dans le Coran et les légendes musulmanes] Être intelligent, généralement malfaisant, créé de feu, entre l'homme et l'ange, qui peut apparaître sous différentes formes (d'apr. *Encyclop. de l'Islam*, Paris, A. Picard, t. 1, 1908, p. 1076)

(15)

FÉE, subst. fém.
Dans le domaine des croyances pop. traditionnelles. Personnage féminin imaginaire, doté de pouvoirs magiques, et censé influencer sur le monde des vivants.

Avec ou sans indicateurs de domaine, des articles comme (16)-(18) contiennent, eux, dans la *définition même*, des noms (propres ou

¹⁸ Les *indicateurs de domaine* sont repérables par leur place et leur typographie.

communs), que leur conditions d'emploi (dans des Gprép en *selon*, *d'après*, *dans*, *chez*, ou comme sujet grammatical) transforment en marqueurs de polyphonie.

(16)

Les sept dormants. Martyrs d'Éphèse, du temps de l'empereur Dèce, qui **selon la légende** s'endormirent dans une caverne où ils avaient été murés, pour se réveiller quelque deux siècles plus tard

OGDOADE, subst. fém.

HIST. DES RELIG. **Chez les gnostiques** (v. ce mot B), groupe de huit divinités primordiales, d'où émanent tous les autres esprits

ACÉPHALE, adj. et subst.

Emploi subst., masc. plur., MYTH. ANC. Nom d'un peuple situé, **selon Hérodote**, dans la partie occidentale de la Libye

(17)

GNOME, subst. masc.

Génie nain et difforme ayant charge, **dans la tradition cabaliste**, de la terre et de ses trésors.

KÈRE, subst. fém.

Génie femelle de la destinée ou de la mort **dans la mythologie grecque**

(18)

GUIVRE, subst. fém.

Personnage légendaire auquel **la tradition attribue** des exploits prodigieux

Ces indicateurs de domaine et ces Gprép ont un même rôle discursif : ils spécifient les conditions de vérité de l'énoncé et font office d'expressions cadratives qui *relativisent* tout ou partie des assertions. (Elles relativisent l'assertion, par exemple, à un monde imaginaire (*cf.* MYTH. dans (12)), à une religion dans (14), à une école de pensée philosophique ou religieuse dans (13)¹⁹, à un groupe social dans (15). (*cf. populaire + traditionnelle*). Cette relativisation est *en soi* facteur de polyphonie (*cf.* les univers de discours).

La signification ou l'acceptation des noms communs de ces expressions permet de préciser l'analyse polyphonique.

Voyons *mythologie*, *légende* et *tradition*. Dans le TLFi, les acceptations de *légende* ont pour classifieur *récit*. *Mythologie* modifié

19 L'exemple *DEMIURGE* contient deux cadres qui relativisent *successivement* les assertions qu'ils commentent à deux cadres distincts de validité.

par exemple par *ancienne* signifie « Étude, connaissance et explication des mythes » et modifié par *indienne* « Ensemble des mythes propres à [un groupe humain] ». *Mythologie* a ce second sens dans (17) *KÈRE* (cf. *mythologie grecque*) ; les mythes eux-mêmes sont des récits. *Tradition* est définie comme « Action [...] de transmettre un savoir, [...] par la parole, par l'écrit ou par l'exemple », et par « Information, opinion, croyance [...] répandue, mais non *confirmée* [...] ». Ces acceptions contiennent un trait de *dire*.

En raison de ce trait, les GN des Gprép de (16)-(17) attestent d'un discours *effectif*, lié donc à des *locuteurs*. Mais par leur signification, ces noms supposent aussi une communauté, dont les membres sont indéterminés. Les locuteurs de (16)-(17) sont donc *ON*-locuteurs.

Par ailleurs, *légende* et *mythologie* désignent des faits *imaginaires* ; *tradition*, une information non *confirmée*, ce qui conduit à interpréter – principe de cohérence oblige (rationalité de L mais aussi datation, cf. *mythologie grecque*) – que L ne prend pas en charge *p* et ne fait donc pas partie du *ON*-locuteur.

L'analyse de (18) est identique. La coprésence du sujet *la tradition* et d'*attribuer* construit le premier comme *ON*-locuteur, l'autre comme verbe de parole.

Les noms *gnostique* et (*tradition*) *cabaliste* cernent d'avantage les communautés, mais renvoient encore au pdv d'un *ON*-locuteur.

Le Np *Hérodote* de (16), dont on suppose qu'il réfère à l'historien notoire et, indirectement, au rôle de locuteur tenu par celui-ci ainsi qu'à ses écrits, introduit un locuteur déterminé donné pour la *source* du discours de L. Le marqueur de domaine *MYTH. ANC.* rend incertaine l'interprétation de la prise en charge de *p* par L.

5.3. Marqueurs de temps²⁰

5.3.1. L'imparfait

L'imparfait (IMP), qui apparaît dans certaines définitions du corpus, introduit de la polyphonie en inscrivant *deux* univers de discours dans l'énoncé, attribuables à deux êtres différents. L'IMP présente, par son sens, la proposition qui le contient comme non actuelle, *i.e.* non valide

²⁰ Le corpus contient aussi des cas intéressants de conditionnels d'ouï-dire. Nous n'en traiterons pas : « **YÉTI**, subst. masc. Anthropoïde géant à face humaine, qui **vivrait** selon certaines légendes dans les hautes montagnes himalayennes. »

au moment de l'énonciation. La non-actualité est soit d'ordre temporel (les faits appartiennent au passé), soit d'ordre modal (les faits sont jugés non valides). Dans les deux cas, l'IMP oppose deux à deux des univers de discours : monde réel actuel vs monde réel passé, et monde réel vs monde fictionnel. Il introduit ainsi deux pdv opposés et de la polyphonie.

Voyons quelques exemples du corpus (certains mêlent plusieurs marqueurs déjà vus) :

(19)

MOLOCH, subst. masc.
RELIGION. Divinité ammonite, représentée par un homme à tête de taureau, à qui l'on **sacrifiait** par le feu des victimes humaines, surtout des enfants

(20)

HOMUNCULE, HOMONCULE, subst. masc.
 A. Être vivant de très petite taille, aux pouvoirs néfastes et surnaturels que les alchimistes du moyen âge **prétendaient** pouvoir créer

(21)

MÂNES, subst. masc. plur.
ANTIQ. ROMAINE. Esprits des morts, qui **étaient** l'objet d'un culte privé ou public

(22)

LORELEI, subst. fém.
MYTH. GERM. Sirène qui **était** censée, d'après la légende, attirer par ses chants les bateliers du Rhin sur les écueils situés au pied du rocher portant ce nom

En raison des procès dénotés par les verbes à l'IMP dans (19)-(20) et des référents humains de leurs agents sémantiques (*on, les alchimistes*, et les agents sous-entendus de *culte* dans (21)), l'IMP s'interprète comme *temporel* : les procès décrits (sacrifices d'humains, existence de discours relatifs à des êtres imaginaires, contenu de ces discours, *etc.*) sont donnés comme réels et vrais, leur vérité étant relativisée à l'univers de discours « passé » : ils appartiennent à un état antérieur du réel.

L'IMP de (22) a ceci de particulier qu'il peut avoir deux interprétations : « personne n'a plus le pdv "une sirène attire par ses chants les bateliers du Rhin sur les écueils situés au pied du rocher portant ce nom" » (IMP temporel) ou « le pdv *La Lorelei attire les bateliers...* est jugé « FAUX » (IMP modal).

Dans les deux cas, l'IMP introduit de la polyphonie : qu'il oppose *passé* (dans lequel l'attirance exercée par une sirène est donnée comme l'explication de certains naufrages) et *présent*, dans lequel cette explication n'a pas cours, ou qu'il introduise le jugement « FAUX » sur *p*, il met en place deux êtres, le locuteur et un énonciateur indéterminable pour qui *p* est vraie mais qui n'est pas *assimilable* à un ex-locuteur effectif (les phrases sont virtuelles).

5.3.2. *Le passé composé*

Le passé composé (PC) au contraire actualise *p* :

(23)

RÉDEMPTEUR, -TRICE, subst. et adj.
RELIG. CHRÉT.
 1. a) *Subst. masc.* [Gén. avec une majuscule] Jésus-Christ, qui, par sa crucifixion, **a racheté** le genre humain et l'**a sauvé** de la mort éternelle

(24)

SUBORNEUR, -EUSE, adj. et subst.
Le suborneur. Le serpent, le démon, celui qui **a causé** la chute de **nos** premiers parents

Dans (23) et (24) le PC présente les faits comme passés, introduisant un nouvel univers de discours et de la polyphonie. Dans cet univers de discours « passé », les faits sont évalués VRAIS.

Dans (23) les PC actualisent *p* et signalent l'attitude épistémique de L, qui prend en charge *p* et cela malgré le marqueur de domaine *RELIG. CHRÉT.*, qui donne à *p* le statut de croyance religieuse (croyance subjectivement suffisante et objectivement insuffisante, Martin 1987 : 63).

(24) ajoute un possessif déictique qui manifeste en plus la prise en charge de L au présupposé « nous » *avons eu des premiers parents* (et par ricochet à tout le contenu de la relative).

CONCLUSION

Notre but était de mener une analyse concrète de la polyphonie, sur un corpus particulier, les définitions de dictionnaires de langue. Ceci nous a conduits à étudier de façon un peu détaillée certains morphèmes et à les considérer comme marqueurs de polyphonie.

Par ailleurs, nous constatons d'une part, l'utilité de la notion de médiation dans l'interprétation polyphonique des énoncés et l'utilité des propositions d'Anscombe (2006) pour distinguer et classer diverses formes de la polyphonie sans double énonciation ; d'autre part, l'importance de la notion de cohérence pour le repérage de la polyphonie. Présente chez Ducrot dès l'article de 1984 (pour expliquer l'ironie), elle est nécessaire pour rendre compte de plusieurs cas de polyphonie de notre corpus (ils n'apparaissent qu'à la lumière de ce que l'on attend d'un lexicographe et de la rationalité dont il est crédité).

L'importance de la cohérence nous laisse sur des questions : le repérage de contradictions suppose en effet une conception très homogène du L, une certaine consistance, voire une certaine unité psychologique de ce L. Comment tenir ensemble cette unité supposée et un élément central des théories polyphoniques : la non-unicité du sujet ?

BIBLIOGRAPHIE

- ANSCOMBRE J.-C., 2006, « Stéréotypes, gnomie et polyphonie : la voix de son maître » dans PERRIN L. (éd.), *Le sens et ses voix, dialogisme et polyphonie en langue et en discours*, Metz, Université Paul-Verlaine, p. 349-378.
- AUTHIER-REVUZ J., 1992 et 1993, « Repères dans le champ du discours rapporté », *L'Information grammaticale* 55, p. 38-42 et 56, p. 10-15.
- BERRENDONNER A., 1981, *Éléments de pragmatique linguistique*, Paris, Minit.
- COLTIER D., DENDALE P., 2004, « La modalisation du discours de soi : éléments de description sémantique des expressions *pour moi, selon moi* et *à mon avis* », *Langue française* 142, p. 41-57.
- DENDALE P., COLTIER D., 2005, « La notion de prise en charge ou responsabilité dans la théorie scandinave de la polyphonie linguistique », dans BRES J. e.a. (éds), *Dialogisme et polyphonie. Approches linguistiques*, Bruxelles, De Boeck/Duculot, p.125-140.
- 2006, « Éléments de comparaison de trois théories linguistiques de la polyphonie et du dialogisme », dans PERRIN L. (éd.), *Le sens et ses voix. Dialogisme et polyphonie en langue et en discours*, Metz, Université Paul-Verlaine, p. 271-299.
- DENDALE P., 2006, « Three linguistic theories of polyphony / dialogism : an external point of view and comparison », *Sproglig polyfoni. Arbejdsrapporter* 5, p. 3-32.
- 2007, « A critical survey and comparison of French and Scandinavian frameworks for the description of linguistic polyphony and dialogism », dans THERKENSEN R., ANDERSEN N. et NØLKE H. (éds), *Sproglig Polyfoni. Tekster om Bachtin og Scapoline*, Aarhus, Aarhus Universitetsforlag, p. 109-144.
- DUCROT O., CAREL M., 2006, « Description argumentative et descriptive polyphonique : le cas de la négation », dans Perrin

- L. (éd.), *Le sens et ses voix. Dialogisme et polyphonie en langue et en discours*, Recherches linguistiques 28, Metz, p. 215-242.
- DUCROT O., 1984, *Le dire et le dit*, Paris, Minuit.
- FÉRON C., COLTIER D., 2009, « Étude sémantique des unités *censé/réputé/supposé* + infinitif : les limites de la synonymie », *Pratiques* 142, p. 150-164.
- GAATONE D., 1998, *Le passif en français*, Bruxelles, Duculot.
- GAUDIN F., GUESPIN L., 2000, *Initiation à la lexicologie française. De la néologie aux dictionnaires*, Bruxelles, Duculot.
- GROSS G., 1975, *Méthodes en syntaxe*, Paris, Hermann.
- KLEIBER G., 1999, *Problèmes de sémantique. La polysémie en questions*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.
- LALANDE A., 1991, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, PUF, Quadrige.
- LE GOFFIC P., 1993, *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette.
- MARTIN R., 1983, *Pour une logique du sens*, Paris, PUF.
- 1987, *Langage et croyance*, Bruxelles, Mardaga.
- NØLKE H. e.a. 2004, *ScaPoline. La théorie scandinave de la polyphonie linguistique*, Paris, Kimé.
- REY A., 2006, *Nouveau Petit Robert électronique*, Paris, Le Robert.
- RIEGEL M., 1996, « Les noms à compléments propositionnels : en quoi sont-ils plus abstraits que d'autres ? », dans FLAUX N. e.a. (éds), *Les noms abstraits. Histoire et théories*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, p. 313-321.
- TLFi : *Trésor de la langue française informatisé*, Atilf-CNRS, <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>.
- WILMET M., 2003, *Grammaire critique du français*, Paris, Hachette.